



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 8314

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'intérêt qu'il y aurait à proposer la nomination d'un coordinateur spécial européen sur le Tibet. En effet, le secrétaire d'Etat américain a procédé, le 30 octobre dernier, à la nomination au sein du département d'Etat d'un coordinateur spécial sur le Tibet qui s'est vu confier la promotion d'un dialogue substantiel entre la Chine et le dalaï-lama ou ses représentants. Le coordinateur nommé a indiqué qu'il avait l'intention, notamment, de visiter l'ensemble des régions tibétaines avec le souci que le respect des droits de l'homme puisse y être enfin effectif et que le patrimoine religieux, culturel, linguistique spécifique du Tibet y soit intégralement préservé. Depuis, le sénat australien a fait une proposition similaire à son gouvernement. L'Union européenne ayant noué des liens commerciaux et financiers importants avec la Chine et pouvant s'exercer sur le territoire tibétain, une nomination analogue pourrait être faite à son niveau. C'est pourquoi, il souhaite que la France puisse en faire la proposition à ses partenaires européens. Cette nomination soulignerait au demeurant l'engagement constant et inaliénable de la France et de l'Europe d'oeuvrer résolument et continûment en faveur du respect des droits de l'homme partout dans le monde et particulièrement dans les pays avec qui elles entretiennent des relations bilatérales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur l'intérêt qu'il y aurait à nommer un coordinateur spécial européen sur le Tibet. Le Gouvernement français a pris note de la nomination, le 31 octobre 1997, de M. Grégory Craig comme coordinateur spécial des Etats-Unis pour le Tibet. Directeur du Centre de planification du département d'Etat, M. Craig serait chargé de promouvoir la reprise du dialogue entre les autorités chinoises et le dalaï-lama. Toutefois, la réaction négative de la Chine à sa désignation risque d'entraver largement son action. Pour sa part, la France a attiré à de nombreuses reprises l'attention de ses interlocuteurs chinois sur la préservation de l'identité culturelle et religieuse tibétaine, et le respect des droits individuels et collectifs. Elle se montre notamment préoccupée par le retard du développement économique et social de la région autonome du Tibet par rapport aux provinces orientales de la République populaire de Chine. Lors de sa mission au Tibet en mars 1997, notre ambassadeur en Chine avait rappelé ces positions aux autorités locales, et avait notamment attiré leur attention sur plusieurs cas de dissidents tibétains. Il compte effectuer un nouveau déplacement au Tibet dans les prochains mois. Le Gouvernement français s'est par ailleurs toujours montré prêt à examiner tout projet à caractère éducatif, culturel ou humanitaire pouvant améliorer concrètement la situation du peuple tibétain. La France, comme ses partenaires de l'Union européenne, est elle aussi attachée à ce que des discussions s'ouvrent entre les autorités chinoises et le dalaï-lama, prix Nobel de la paix en 1989 et personnalité internationalement reconnue pour sa modération et son sens du dialogue. La question tibétaine figure parmi les sujets de préoccupation de l'Union européenne et a été évoquée en octobre et en décembre 1997 à l'occasion des 3e et 4e sessions du dialogue sino-européen sur les droits de l'homme. Dans ce contexte, la nomination d'un coordinateur européen pour le Tibet n'est pas apparue aux Européens comme une mesure susceptible de favoriser les démarches en cours. Plusieurs de nos partenaires européens jugent incertains les résultats que l'on peut attendre d'un tel projet. Le

maintien d'un dialogue sur le Tibet entre la Chine et les pays occidentaux permet en effet d'obtenir des résultats concrets plus directs, comme la multiplication des interventions sur le terrain : délégation européenne au printemps prochain ; succession de visites des ambassadeurs européens en poste à Pékin ; déplacement de personnalités religieuses américaines... Une invitation aux parlementaires français avait été présentée en janvier 1996 par le vice-président de l'Assemblée nationale chinoise.

Données clés

Auteur : [M. Louis de Broissia](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8314

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4845

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 821